

Délibération
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

4^{ème} QUESTION

Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 (DELIBERATION n°2023-151)

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent, au 1^{er} janvier 2024, adopter la nouvelle nomenclature M57 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux métropoles.

Elle résulte d'une mise en commun des nomenclatures des communes et EPCI (M14), des Départements (M52) et des Régions (M71), en concertation avec la Direction Générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus, ainsi que des acteurs locaux.

L'instruction M57 est la plus avancée et la plus complète en termes d'exigences comptables.

Elle retrace ainsi l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget en M57 est voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote retenu. Ce référentiel permet aux collectivités une plus grande marge de manœuvre dans la gestion pluriannuelle des crédits de fonctionnement, dans les autorisations d'engagement des décisions et de lecture des documents budgétaires.

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, Saint-Louis Agglomération a reçu de la Direction Générale des Finances Publiques un avis favorable, en date du 22 juin 2023, pour la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature M57 développée, pour le budget principal et les budgets annexes des Zones d'Activités au 1^{er} janvier 2024 ;
- de conserver un vote par nature et par chapitre en gardant l'utilisation des fonctions par une présentation croisée au 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

